

Prépa INSPECTEUR DU TRAVAIL

LIEU DE LA FORMATION :

IPAG

Université de Montpellier,
Bâtiment B, Espace Richter,
195 rue Vendémiaire,
34960 MONTPELLIER cedex 2

Tram lignes 1-2-4 Rives du
Lez/Port Marianne.

SCOLARITE :

Ouverte de 09H00 à 12H00
et de 14H00 à 16H00.

Tél. 04.34.43.23.03/04/05

CONTACT :

ipag-contact@umontpellier.fr

Laëtitia LASZAK :
04.34.43.23.03

TARIFS :

Etudiant en formation initiale :
400 euros

**Formation continue (salarié,
demandeur d'emploi, etc...) :**

- si la formation est prise en
charge (Région, employeur,
Pôle emploi, etc...) : 730 euros

- si la formation est
directement payée par le
candidat : 480 euros

Objectifs : Réussir les épreuves écrites du concours d'inspecteur du travail.

Publics concernés :

Etudiants en formation initiale, titulaires au minimum d'un Master 1 en droit social, droit public ou droit pénal
Formation continue (salariés, demandeurs d'emploi, etc...).

Contenu : Entraînements aux épreuves du concours :

- QRC ou cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen
- composition portant sur un sujet contemporain d'ordre général
- entraînements à l'option : santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail

Equipe pédagogique : Composée de cadres de l'administration, d'universitaires et d'avocats.

Responsable pédagogique : M. Bruno SIAU, maître de conférences en droit privé, Faculté de droit et sciences politiques de Montpellier, membre de l'Ecole de droit social et avocat.

Capacité d'accueil : 35 personnes.

Conditions d'accès : Sur sélection

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'IPAG de l'Université de Montpellier :

<https://ipag.edu.umontpellier.fr/inscriptions/>

Perspectives professionnelles : Veiller à l'application de la législation du travail, par le contrôle en entreprise, mais aussi par le conseil aux acteurs du monde du travail.

Mettre en œuvre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle continue ainsi que de l'apprentissage en direction des entreprises et participer à la lutte contre le chômage et l'exclusion.

Contrôler la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle dans les entreprises et organismes (opérateurs de compétences, organismes de formation, etc.).

Planning : Les modules sont programmés les jeudis et vendredis, à partir d'octobre et jusqu'aux épreuves écrites du concours, laissant ainsi 3 jours par semaine pour acquérir les connaissances correspondant aux épreuves écrites du concours.